

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination, sous réserve que cette décision soit prise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du
mercredi 5 novembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2008 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 21 novembre dernier.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire savoir si ce document appelle des observations particulières de leur part.

A défaut, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2008.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 – 23 du
Code Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance –
décisions prises depuis le 5 novembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 5 novembre dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 avril 2008 :

→ Contrat de maintenance Logiciels Covadis, Autopiste, Saphir, Edicad – Titulaire : Société GEOMEDIA – Durée : 12 mois avec possibilité de renouvellement 4 fois par reconduction expresse - Coût de la maintenance pour l'année 2009 : 1 093,97 €TTC.

→ Etude d'impact de la mise en place d'un procédé de récupération énergétique sur le coût de traitement des déchets de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe – Titulaire : Entreprise B.B.J. Environnement – Coût : 29 062,80 €TTC.

→ Aménagement d'un quai de bus pour terminal de ligne rue Albert Lamotte à Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : Société VEOLIA – Coût : 3 741,63 €TTC.

→ Aménagement d'un quai de bus pour terminal de ligne rue Albert Lamotte à Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : Société EUROVIA – Coût : 70 025,08 €TTC.

→ Fourniture de matériel électrique du bâtiment et tertiaire – Titulaire : Société Comptoir Elbeuvien d'Electricité – échéance du marché fixée au 31 décembre 2009 – Montant minimum : 70 000 €HT – Montant maximum : 205 000 €HT.

→ Fourniture et pose de bornes rétractables Place Henri Dunant à Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : Entreprise EUROVIA – Coût : 28 704 €TTC.

→ Création d'une maquette pédagogique de la Ville – Titulaire du marché : M. Marc GERENTON – Coût : 8 757 €

→ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes – avenant n°1 portant renouvellement du marché n° 07.390 pour l'année 2009 – Titulaire : Librairie des écoles et Janvier – Montant minimum : 15 000 €HT – Montant maximum : 30 000 €HT.

→ Location-entretien d'une plieuse inséreuse – Titulaire : Société SATAS – Durée : 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2009 avec possibilité de renouvellement 3 fois pour des périodes de 12 mois chacune – Coût annuel : 3 683,37 €HT.

→ Acquisition de papier – Service communication – Service Reprographie – Titulaire : SAS INAPA France – Durée : année 2009 avec possibilité de renouvellement 2 fois par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois - Marché traité à prix unitaires.

- Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe – avenant n°1 au marché n° 07.373 portant renouvellement pour l'année 2009 – Titulaire : SAS HSP – Reversement par la Ville de Dieppe au titulaire de 50 % du produit de la publicité encaissé.
- Maintenance du progiciel Avenir : gestion du recensement citoyen – renouvellement pour l'année 2009 du contrat n° 08.085 – Titulaire : SAS Logitud Solutions - Coût forfaitaire pour l'année 2009 : 229,52 €TTC.
- Contrat de maintenance du progiciel Siècle – Gestion de l'Etat Civil – renouvellement pour l'année 2009 du contrat n° 08.086 – Titulaire : SAS Logitud Solutions – Montant annuel pour la gestion de l'Etat Civil « Siècle » : 2 606,17 €HT et montant pour les 13 licences spécifiques « Oracle » : 431 €HT.
- Location-entretien de télécopieurs pour les services municipaux - Renouvellement pour l'année 2009 du contrat – Titulaire : SA TOB – OMB Bureautique – Coût trimestriel : 108 €HT pour les 2 télécopieurs.
- Location-entretien d'une balance postale installée au service courrier – renouvellement pour l'année 2009 du marché n° 06.144 – Titulaire : Société SATAS – Coût annuel : 577,31€HT.
- Attribution d'une parcelle de terrain d'environ 850 m² afin d'y implanter une caravane – Chemin de la Rivière – Rouxmesnil-Bouteilles – Bénéficiaire : M. MASSYRE – Convention d'occupation à titre précaire et révocable consentie à titre gratuit.
- Convention de formation « Stage In Design » pour 2 agents du service communication de la Ville de Dieppe – Titulaire : PYRAMID – Durée : 2 jours – Coût : 2 368 €TTC.
- Fourniture de produits de traitement d'eau des piscines et produits d'entretien des bassins – Lot n°2 : produits pour l'équilibre de l'eau des piscines – Lot n°3 : produits pour l'entretien et l'analyse de l'eau des bassins – avenant n°1 au marché n° 08.141 relatif à l'acceptation de la dissolution anticipée sans liquidation par la Société ETDE de sa filiale Imatec.
- Convention de formation « Sauveteur Secouriste du Travail », pour un agent de la Ville de Dieppe, dispensée par l'organisme de formation IFESSSU Le Petit Quevilly – Durée : 2 jours – Coût : 173,42 €TTC.
- Convention de formation « Recyclage SSIAP 1 », pour un agent de la Ville de Dieppe, dispensée par l'organisme de formation IFESSSU Le Petit Quevilly – Durée : 2 jours – Coût : 251,16 €TTC.
- Logement – 24 rue Alexandre Legros – Ecole Broglie à Dieppe- Bénéficiaire : M. Bruno NICOLLE – Prolongation d'occupation du logement à compter du 1^{er} novembre 2008, en l'attente de l'attribution d'un appartement par un bailleur social – Coût mensuel du loyer : 350 €

- ➔ Mise à disposition gratuite de la salle municipale « La Grange » au profit de l'Association « Arts Chi » pour y dispenser des cours de Taïchichuan - Durée : à compter du 3 décembre 2008 jusqu'au 30 juin 2009.
- ➔ Acquisition de papier – avenant n°1 au marché n° 07.398 – Titulaire : Société Fiducial Office Solutions – renouvellement pour l'année 2009 – Conditions financières : 2,57 €HT la ramette (format A4) - 5,15 €HT la ramette (format A3).
- ➔ Acquisition de mobilier de bureau – Titulaire : SA Samas France – Durée : année 2009 avec possibilité de renouvellement 2 fois par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois – Montant minimum : 20 000 € HT – Montant maximum : 50 000 €HT.
- ➔ Fourniture pour l'équipement des documents du réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe – Titulaire : SARL Filmolux – 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2009 avec possibilité de renouvellement 3 fois pour des périodes de 12 mois chacune – Montant minimum : 6 000 € HT – Montant maximum : 18 000 €HT.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Motion sur le devenir des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en
Difficulté – (RASED)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante : *« la mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.*

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées.

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires sociaux, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire.

A Dieppe, ce dispositif existe dans 12 écoles avec 6 maîtres E, 4 maîtres G et 4 psychologues.

Aujourd'hui les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont menacés :

- dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés,*
- dans leur renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation,*
- dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires.*

De plus, le Ministère de l'Education Nationale entretient une confusion entre les heures "d'aide personnalisée" dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves et le travail spécifique sur le temps scolaire des RASED qui permet de contribuer en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention et la recherche de réponses et aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Cette attitude du gouvernement montre la volonté d'en finir à terme avec l'existence du réseau d'aide spécialisée et de ne plus être garant de l'égal accès aux savoirs des enfants de la République.

Les 3 000 suppressions annoncées de ces postes dont ceux de Dieppe priveraient 150 000 élèves d'aides spécialisées et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés.

Le Conseil Municipal de Dieppe, réuni le jeudi 18 décembre 2008 demande l'abandon de la suppression des 3000 postes de Maîtres E et G.

Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, afin de permettre à tous, dès le premier élève en difficulté dans une école, de bénéficier d'une aide différenciée et adaptée sur le temps scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la motion présentée par 30 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts et M. Jean Claude Chauvière). Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat enfance 2009 – Versement d’une avance à la
maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la Maison Jacques Prévert a mis en place deux actions qui ont fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2005- 2007 :

- 1 lieu d'accueil d'enfants de 3 à 6 ans au pôle La Fontaine

1 accueil autour du livre et du jeu en direction d'enfants de moins de 3 ans (FABLE), également au pôle la Fontaine.

En l'attente de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011, et de façon à permettre la continuité des actions,

Après avis de la commission n° 2 réunie le 25 novembre 2008,

il est proposé au Conseil Municipal de verser à la Maison Jacques Prévert, sous forme d'avance pour ces deux actions, 40 % de la subvention de l'année précédente (2008) dès le mois de janvier 2009.

Le montant du financement prévisionnel pour 2009 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

ACTIONS	FINANCEMENT 2008	AVANCE 2009
Action 3/6 ans	73 520 €	29 408 €
F.A.B.L.E.	43 000 €	17 201 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
Action 3/6 ans	6574.24C	522	3110
F.A.B.L.E.	6574.24D	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat enfance 2009 – Versement d’une avance à l’association
Accueil et Eveil en famille**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que les accueils permanent et péri scolaire mis en place par l'association « Accueil et Eveil en Famille » sont inscrits dans le Contrat Enfance qui a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2005-2007.

En l'attente de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011, et de façon à permettre la continuité de ces actions,

Après avis de la commission n° 2 réunie le 25 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association, sous forme d'avance pour ces actions, 30 % de la subvention de l'année précédente (2008) dès le mois de janvier 2009.

Le montant du financement prévisionnel pour 2009 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

ACTION	FINANCEMENT 2008	AVANCE 2009
Accueil permanent	98 250 €	29 475 €
Accueil péri scolaire	7 985 €	2 395 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
Accueil permanent	6574.23	522	3110
Accueil péri scolaire	6574.22	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat enfance 2009 – Versement d’une avance à
l’association Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE expose que, dans le cadre du Contrat Enfance, l'association Foyer Duquesne a mis en place une action de soutien à la fonction parentale, « La Marelle », lieu d'accueil parents-enfants qui a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2005- 2007.

En l'attente de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011, et de façon à permettre la continuité de l'action,

Après avis de la commission n° 2 réunie le 25 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association Foyer Duquesne, sous forme d'avance pour cette action, 30 % de la subvention de l'année précédente (2008) dès le mois de janvier 2009.

Le montant du financement prévisionnel pour 2009 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

ACTION	FINANCEMENT 2008	AVANCE 2009
La Marelle	102 505 €	30 751 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
La Marelle	6574.24A	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Interdiction d'utilisation de produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans la restauration municipale

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Jacques BOUDIER, Conseiller municipal délégué, expose que considérant l'actualité qui démontre que l'autorité publique ne doit pas attendre de disposer de la preuve certaine et absolue qu'un dommage risque d'être causé à la santé publique ou à l'environnement par une activité humaine pour en interdire ou restreindre l'exercice,

Considérant les risques sanitaires liés à une augmentation des risques allergènes dus à une production non prévue de protéines (enzymes, hormones),

Considérant les risques que font courir aux équilibres naturels les cultures et essais en plein champ de plantes transgéniques, et notamment la possibilité que les gènes artificiellement insérés dans ces organismes soient irrémédiablement transférés, via le pollen, à des plantes sauvages apparentées (cas du colza, de la betterave, du maïs, de l'avoine) ou aux autres cultures voisines, non transgéniques, de la même espèce végétale,

Vu la constitution, le préambule du 27 octobre 1946, selon lequel la nation garantit à tous la protection de la santé et la Charte de l'environnement de 2004 qui garantit le principe de précaution,

Vu les recommandations du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007, instituant le principe du libre choix de consommer sans OGM,

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas utiliser de produits génétiquement modifiés dans la restauration collective municipale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ **31 voix « pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts).**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association
DUC tennis de table**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que la section Tennis de Table du Dieppe Universitaire Club organise depuis 2006 un tournoi ouvert à toutes les catégories d'âges et de niveaux. Le tournoi rencontre chaque année un vif succès auprès de tous les participants et fait preuve des meilleurs échos dans les réseaux pongistes, tant au niveau de l'organisation que de l'accueil. Les dates retenues pour la prochaine édition sont les 3 et 4 janvier 2009.

Comme chaque année depuis 2006, la section Tennis de Table a sollicité l'aide financière de l'Office Municipal des Sports à hauteur de 1 800 € pour organiser ce tournoi.

Toutefois, l'Office Municipal des Sports étant en réflexion pour définir ses critères de soutien à la vie sportive et n'ayant pas vocation à accorder des aides financières aux associations pour soutenir l'organisation de manifestations organisées régulièrement, il a été décidé par l'OMS de ne pas attribuer de subvention cette année à la section Tennis de Table pour l'organisation de son tournoi les 3 et 4 janvier prochains.

Considérant :

- l'intérêt de l'événement qui permet de faire reconnaître la vitalité du monde sportif sur notre territoire et permet de se démarquer des autres pôles d'attractivités, (Rouen, Le Havre),
- les nouvelles orientations de l'Office Municipal des Sports en matière de subvention et son refus de subventionner cette manifestation, mettant en péril son équilibre et sa pérennité,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1 800 € afin d'aider l'association à organiser son tournoi.

Les crédits sont inscrits au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009
Programmation d'actions 2008 – 3^{ème} phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que faisant suite à l'annonce par l'Etat du dégel des crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le comité de pilotage s'est réuni le 10 novembre 2008 pour examiner la dernière phase de programmation 2008 (cf. fiches projets ci-jointes).

Le présent programme entend répondre aux besoins des quartiers de Dieppe par la mise en place d'actions nouvelles sur de multiples champs : l'insertion sociale et professionnelle, la santé, l'accès à la culture, l'alphabétisation, l'aide à la mobilité....

L'élaboration de deux projets, une épicerie sociale et un centre social au Val Druel, est aussi prévue.

En plus de cette programmation, il est proposé de soutenir des actions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) présentées par le CIDFF (Permanence d'une psychologue de vigie violences) et l'association Ni victimes ni battue (« Autrement »).

En conformité avec les avis formulés par le comité de pilotage du CUCS, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la troisième phase de programmation du CUCS,
- d'attribuer les subventions ci dessous (824 - 6574 – 378) :
 - Inseraction, Actions de prévention en faveur des personnes âgées, 9 000 euros
 - Inersanté, Aide et écoute psychologique, 2 700 euros
 - Mission Locale, Atelier de calligraphie, 483 euros
 - La Sauce aux Arts, Atelier d'initiation à l'écriture par le Slam, 3 440 euros
 - Mission Locale, Location du parc cyclomoteur, 1 500 euros
 - Informations Solidarité Réfugiés, Alphabétisation pour population étrangère – 2ème phase, 1 000 euros
 - CCAS de Dieppe, Intégration - Apprentissage du français, 9 000 euros
 - Maison Jacques Prévert, Anim'familles Bruyères 2008, 2 500 euros
 - CIDFF, Permanence d'une psychologue de vigie violences, 2 400 euros
 - Ni victimes ni battue, « Autrement », 3 600 euros
- d'autoriser la signature des conventions avec les porteurs de projets et la convention tripartite relative aux actions de prévention en faveur des personnes âgées,

- de déposer des dossiers de demande de subventions 2008 auprès de l'Acisé et de la CAF de Dieppe pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (824 - 74718 et 7478 - 378).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Stage d'éducation à la citoyenneté – signature de la convention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'en application de la loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 9 mars 2004, le Centre d'Action Educative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Dieppe organise des stages d'éducation à la citoyenneté. Cette sanction pénale peut être prononcée soit comme alternative aux poursuites par le Parquet pour des primo délinquants, soit comme peine alternative à l'emprisonnement ou comme obligation de mise à l'épreuve, par le Tribunal pour enfant ou bien par la Cour d'Assises des mineurs.

Le stage vise notamment à conduire le mineur concerné à une prise de conscience de sa propre responsabilité pénale et citoyenne et de la nécessité de dédommager la victime et la société.

Chaque session, d'une durée de trois jours, alterne des temps d'exposés et d'échanges autour de la Citoyenneté, la Loi et la Justice et des rencontres sur sites avec différentes institutions publiques, partenaires du stage.

A ce titre, la participation de la Ville est sollicitée. L'intervention d'Elus et de cadres territoriaux est envisagée, ainsi que l'accueil des participants lors de sessions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à cette sollicitation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Initiatives associatives – Soutien au projet de l'association
Loisirs Amitiés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la démarche « Démocratie Locale », un groupe de travail participatif a été constitué sur le Bois de Rosendal. Au cours des réunions, plusieurs thèmes ont été abordés : le nettoyage du Bois, la remise en état des chemins de traverses, l'aménagement d'aires de pique nique et l'installation d'un barbecue.

Ce dernier point a fait l'objet d'une visite sur site pour définir son emplacement précis au cœur du Bois. L'association « Loisirs Amitiés » s'est portée volontaire pour construire le barbecue, avec l'aide de jeunes du quartier. Il est prévu la construction d'un barbecue, avec quatre foyers, et des bancs qui l'entourent. Certains matériaux seront mis à disposition par les services techniques de la Ville. L'achat de fournitures est également prévu (sable, ciment, chaux, ...). Aussi, l'attribution d'une aide de 500 euros est nécessaire à la réalisation du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et de verser à l'Association « Loisirs amitiés » une subvention de 500 euros (824 - 6574 – 378).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Dispositif adultes relais – Reconduction de quatre conventions et signature de deux nouvelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du dispositif adultes-relais, la Ville de Dieppe a bénéficié de six conventions attributives de postes signées avec l'Etat le 20 décembre 2002 et reconduites pour trois ans en 2005. La circulaire du 18 décembre 2006 offre la possibilité aux employeurs de bénéficier d'un second renouvellement (jusqu'au 20 décembre 2011) à condition de passer le contrat de travail de leurs salariés en CDI ou de les mettre en position de stage.

Après un examen approfondi des rapports d'activités et une présentation des perspectives d'évolution des postes aux services de l'Etat, il est prévu de renouveler quatre conventions. Les agents concernés mettent en place des actions d'intégration des personnes d'origine étrangère, des animations sportives dans les quartiers et animent des ateliers multimédias.

Dans la limite des quinze postes attribués au territoire de Dieppe dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Préfet propose à la ville de signer deux nouvelles conventions.

Le recrutement de deux « animateurs multimédias - citoyenneté » est ainsi envisagé. Ces professionnels animeront également des ateliers multimédias, faciliteront l'accès aux techniques de l'information et de la communication et accompagneront les utilisateurs dans leurs démarches. Leurs activités visent également à encourager l'expression et la participation des habitants. Ces agents seront impliqués dans la démarche « démocratie locale » ; ils soutiendront les initiatives des habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces projets et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents administratifs et les conventions correspondantes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Subventions aux associations – conventionnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, expose que la réglementation en vigueur prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit dès lors que son montant atteint 23 000 € conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Par délibération en date du 27 mars 2002, la ville de Dieppe avait retenu le principe selon lequel l'octroi à une association d'une aide financière au moins égale à 2 000 € devait être subordonné à la signature d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer à partir du 1er janvier 2009 la réglementation en vigueur pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ et de décider, en fonction du concours alloué par la collectivité publique, des enjeux et objectifs du projet concerné ainsi que des moyens à mettre en œuvre, de la nécessité ou non de l'élaboration d'une convention pour les montants annuels inférieurs à ce seuil.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Versement anticipé de subventions et contributions municipales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que pour permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement de salaires et dans l'attente du vote du budget 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission n° 1, d'autoriser le versement d'un acompte représentant 3 douzièmes du montant de leurs subventions 2008, aux organismes suivants :

ORGANISMES	IMPUTATION	MONTANT
ESTRAN	025-6574-33301	25 800
COMITE SOCIAL PERSONNEL	020-6574-3120	69 000
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	020-6574.6-3120	4 450
FOYER DUQUESNE	025-6574-3781	20 600
AMYS VIEUX DIEPPE – AMYS DU MUSEE	322-6574.25-3355	13 700
DIEPPE SCENE NATIONALE	314-6574-3351	163 000
DIEPPE UNIVERSITAIRE CLUB	40-6574-339	25 000
FCD FOOTBALL CLUB DIEPPOIS	40-6574-339	12 500
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	40-6574.12-339	15 200
MAISON JACQUES PREVERT	422-6574.3-3781	71 400
MAISON DES JEUNES MAISON POUR TOUS	422-6574.41-3781	44 000
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	422-6574.5-3781	47 000
OXYGENE	422-6574-3781	66 800
VERT MARINE	414-6574.7-3110	226 000
SYDEMPAD	311-6554.4-31211	700 000
CCAS DE DIEPPE	520-657362.1-3272	128 000
RPA DU POLLET	520-657362.2-3272	43 000
CCAS DE NEUVILLE	520-657362.3-3272	68 400
RPA MONT ROBIN	520-657362.4-3272	22 900

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la ville
quant au montant définitif de la subvention 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
ADOpte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses
d'investissement de l'exercice 2009 avant le vote du budget primitif
2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, expose que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avis émis par la commission n° 1,

Il est demandé au Conseil Municipal de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations annexées à la présente délibération étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération des crédits budgétaires ouverts :

- au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées,
- au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées.

- Crédits votés au Budget Primitif 2008 :

CHAPITRE	MONTANT
20	873 000 €
204	1 708 000 €
21	1 550 555 €
23	3 388 452 €

- Autorisation possible :

CHAPITRE	MONTANT
204	427 000 €
20	218 000 €
21	387 000 €
23	847 000 €

Crédits ouverts pour les opérations suivantes :

IMPUTATION				MONTANT	OBJET
822	2152	15007	3411	50 000 €	Matériel de signalisation tricolore – matériel pour carrefour
821	2152	13007	3411	15 000 €	Mobilier urbain
821	2152	15004	3411	25 000 €	Signalisation verticale
020	2182	13008	3421	80 000 €	Acquisition de véhicule
822	21578	22011	34421	30 000 €	Acquisition de conteneurs
020	2184	13003	31212	30 000 €	Acquisition de matériel
822	2315	22014	3411	15 000 €	Bouches et poteaux d'incendie
822	2315	22026	3413	30 000 €	Travaux lotissements OPAC - sauriserie
822	2315	22025	3413	30 000 €	Travaux d'îlots
822	2315	15001	3413	254 000 €	Travaux rue des jardins ouvriers et travaux de voirie sur trottoirs et chaussées
811	2315	22015	3411	70 000 €	Lotissement Albatros
811	2315	22013	3411	30 000 €	Diagnostic assainissement - pluvial
020	2313	50000	3433	50 000 €	Divers travaux
823	2313	13016	3433	35 000 €	Squares – clôtures - jeux
322	2313	19001	3433	30 000 €	Château musée – réfection partielle de couverture
414	2313	2006	3433	150 000 €	Travaux centre balnéaire
020	2033	13004	31212	10 000 €	Annonces légales – frais d'insertion
824	20415	9001	3413	13 300 €	Subvention d'équipement
824	2042	99007	345	271 000 €	Subvention d'équipement ZAC et CRU
70	2042	99211	345	75 000 €	Subvention aux personnes de droit privé

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Eglise Saint Rémi – Poursuite des aménagements mobiliers et de
présentation du chœur – Lot 2 : ferronnerie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a décidé de la poursuite des aménagements mobiliers et de présentation du chœur de l'église Saint Rémi de Dieppe.

Ces travaux sont répartis en 6 lots et 5 lots ont été attribués par délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2008.

Une consultation a été lancée le 10 septembre 2008 selon la procédure négociée pour la réalisation des travaux du lot n° 2 « ferronnerie » ; évaluation de l'administration : 13 500,00 € HT soit 16 146,00 € toutes taxes incluses.

Les candidatures ont été ouvertes le 1^{er} octobre 2008, les offres des candidats le 19 novembre 2008 et la dévolution par la commission d'appel d'offres a eu lieu le 26 novembre 2008.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 novembre 2008, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise S.A.R.L Blondel métal, pour un montant de 13 158,81 € H T soit 15 737,94 € toutes taxes incluses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché avec l'entreprise S.A.R.L Blondel métal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractère, disques compacts, vidéogrammes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert (Articles 33, 57 à 59) relative à l'acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes.

Ce marché est un marché à bons de commande composé de six lots :

Lot N°	Objet du lot	Montant annuel Hors Taxes	
		Minimum	Maximum
1	Livres pour adultes	20 000 euros	60 000 euros
2	Livres pour la jeunesse	14 000 euros	45 000 euros
3	Bandes dessinées reliées	2 000 euros	6 000 euros
4	Livres en gros caractères	1 500 euros	4 500 euros
5	Disques compacts audio	8 000 euros	24 000 euros
6	Vidéogrammes	10 000 euros	30 000 euros

Le marché commence du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 puis est renouvelable trois fois pour des périodes de douze mois chacune.

Les premières enveloppes ont été ouvertes le 05 novembre 2008 ; tous les candidats ont été admis le 12 novembre 2008.

A l'issue de cette admission, il a été procédé à l'ouverture de leur seconde enveloppe.

Les soumissionnaires sont :

Lot 1 – Livres pour adultes :

Librairie Camponovo
Librairie la Sirène
Decitre
Alizé SFL
L'Armitière

Lot 2 – Livres pour la jeunesse :

Librairie Camponovo
Librairie la Sirène
Alizé SFL

Lot 3 – Bandes dessinées reliées :

Renov'livres
Bibliothéca

Lot 4 – Livres en gros caractères :

Bibliothéca
Alizé SFL
L'Armitière

Lot 5 – Disques compacts audio :

Gam Annecy
CD Mail
CVS
RDM Vidéo

Lot 6 – Vidéogrammes :

Colac
ADAV
CVS
RDM Vidéo

La Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2008
a attribué et classé les lots ainsi :

Lot 1 – Livres pour adultes :

1. Librairie Decitre
2. Librairie l'Armitière
3. Librairie Camponovo
4. Alizé SFL
5. Librairie la Sirène

Lot 2 – Livres pour la jeunesse :

1. Librairie la Sirène
2. Alizé - SFL
3. Librairie Camponovo

Lot 3 – Bandes dessinées reliées :

1. Renov'livres
2. Bibliothèque

Lot 4 – Livres en gros caractères :

1. Bibliothèque
2. Librairie l'Armitière
3. Alizé SFL

Lot 5 – Disques compacts audio :

1. CVS
2. CD Mail

3. Gam Annecy
4. RDM Vidéo

Lot 6 – Vidéogrammes :

1. CVS
2. ADAV
3. Colaco
4. RDM Vidéo
- 5.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Complexe balnéaire les Bains – Contrat de transaction avec la société
SOGEA Nord Ouest**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'un marché a été conclu entre la SEMAD, mandataire de la Ville de Dieppe, et l'entreprise SOGEA NORD OUEST pour l'exécution des travaux de « démolition – création plate-forme bois – charpente bois – étanchéité – menuiseries extérieures aluminium » dans le cadre de la recomposition de la station balnéaire.

Ce marché comprenant deux tranches, une ferme et une conditionnelle, a été notifié à l'entreprise le 14 janvier 2005.

Le montant du marché a été arrêté à 7 846 529,73 €H T pour la tranche ferme et à 638 470,27 €H T pour la tranche conditionnelle.

Le marché prévoyait la réalisation de la tranche conditionnelle selon les modalités suivantes. *« la tranche ferme sera lancée par ordre de service de commencer les travaux de cette tranche, notifiée par le maître d'ouvrage et la tranche conditionnelle sera affermée par ordre de service spécifique, notifié également par le maître d'ouvrage. L'ensemble des travaux se fera sans discontinuité, dans le délai global fixé, avec des livraisons partielles possibles de bâtiment, en conformité avec l'article 42 du CCAG »*

Le délai d'exécution a été fixé à 24 mois.

L'affermissement de la tranche conditionnelle a été notifiée le 30 juin 2006 au lieu de décembre 2005, soit 7 mois après la date qui aurait permis une fin des travaux dans le délai global spécifié.

Le décalage dans l'affermissement a engendré des frais supplémentaires et une désorganisation du chantier.

L'entreprise SOGEA NORD OUEST a dû procéder au démontage de la grue à tour située dans le parking afin de ne pas retarder l'avancement de la tranche ferme.

Le 8 juin 2006, l'entreprise a fourni une demande de prise en compte de son préjudice, s'élevant à 199 695,90 €H T, prenant en compte notamment les frais de remontage ultérieur d'une autre grue. Malgré les différentes négociations ayant permis de ramener le préjudice à 108 827,00 €H T, il y a eu une opposition du précédent Maire de régler celui ci.

Le chantier est aujourd'hui terminé et le montant du préjudice a été maintenu par l'entreprise dans son décompte général définitif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de régler ce préjudice par un contrat de transaction dont le montant du préjudice a été arrêté à la somme de 108 827,00 €H T soit 130 157,09 €T T C.

- d'autoriser la SEMAD, mandataire de la Ville de Dieppe, à signer le contrat de transaction à intervenir avec la société SOGEA NORD OUEST et à régler les sommes dues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention de commodat entre la ville de Dieppe et Brico Dépôt –
Parcelles BW 52 et BW 64 au Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, 1^{er} adjoint au Maire, expose que par délibération en date 11 octobre 2007, la Ville de Dieppe a accepté l'implantation de la cour à matériaux du magasin « Brico Dépôt » sur la parcelle cadastrée BW n° 48, propriété d'Immochan, ainsi que l'aménagement d'un accès livraison pour approvisionner celle-ci sur une partie de la parcelle municipale cadastrée section BW n° 52, et sur une partie de la parcelle en copropriété, dont fait partie la Ville de Dieppe, pour la BWn° 64.

Toutefois, le numéro de la parcelle municipale étant erroné, et divers éléments n'ayant pas été précisés dans cette délibération, il convient de redéfinir les conditions de cette convention.

La Ville de Dieppe prête à la société Brico Dépôt, à titre de prêt à usage, une partie de la parcelle BW n° 52, dont elle est propriétaire unique, pour une surface de 1 564 m², afin d'y réaliser l'accès à leur cour à matériaux.

Le début de la rampe d'accès à la zone livraison s'effectuera sur la parcelle BW n° 64, dont la Ville de Dieppe est copropriétaire, pour une surface d'environ 856 m² ; Brico Dépôt devant se rapprocher des autres copropriétaires pour obtenir leur accord.

Les divers travaux et aménagements (quai de déchargement, VRD) seront réalisés aux frais de Brico Dépôt, conformément au plan ci-annexé.

Ce prêt consenti pour une durée de 7 années, permettra à la Ville de Dieppe de racheter, à terme, la parcelle BW n° 48, pour le futur projet de désenclavement du quartier du Val Druel.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de commodat liant la Ville de Dieppe et la société Brico Dépôt, relative au prêt à usage :
 - o d'une partie de la parcelle municipale BW n° 52, soit une surface de 1 564 m²,

- d'une partie de la parcelle BW n° 64, pour une surface de 856 m², dont la Ville de Dieppe est copropriétaire, sous réserve de l'accord de l'ensemble de la copropriété.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Dénomination de la résidence située au Bout du Quai

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1^{er} adjoint au Maire, expose qu'Habitat 76 (pétitionnaire du permis de construire) a demandé à la ville de dénommer la résidence située au bout du quai, à l'angle des rues Cousin Despréaux, Bouzard et Saint Vincent de Paul, dont une livraison partielle des logements est prévue en décembre 2008.

Lors de la commission n°6 en date du 4 décembre 2008, il a été retenu la proposition suivante :

Résidence JEAN BOUZARD.

Jean Bouzard – 1^{er} sauveteur en mer

Sous Louis XVI, un certain Jean Bouzard secourut à la nage l'équipage d'un voilier de commerce à l'entrée du port de Dieppe. Pour le remercier, le roi lui avait fait construire une maison à l'entrée de la jetée. En son hommage, un canot de sauvetage baptisé « Le Jean Bouzard » fut mis en service dès 1939 à Dieppe. (C'est d'ailleurs à Dieppe, dès 1866 que fut créée l'une des toutes premières équipes de sauvetage en mer de France : elle se faisait appeler « centrale des naufragés » et était installée du côté de la « charpente » du quai de la Marne)... ancêtre de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Avenant n° 14 à la convention de stationnement du 26 mars 1990

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la convention de stationnement, la Ville a confié à Vinci Park la gestion de l'aire de stationnement des camping-cars située quai de la Somme, à proximité du terminal Transmanche.

Le tarif applicable, fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2003, d'un montant de 7 € par jour et par véhicule, inclut la taxe de séjour à hauteur de 0,20 € Il fait l'objet d'une collecte régulière de fonds par Vinci Park et d'une réversion mensuelle des sommes collectées au titre de la taxe de séjour.

Par délibération en date du 28 octobre 2008, l'Agglomération Dieppe Maritime a décidé de modifier le montant de la taxe de séjour et l'a porté à 0,40 € par jour et par véhicule. Pour autant, la Ville ne souhaite pas augmenter le tarif du stationnement payé par les usagers en le maintenant à 7 €

Afin de tenir compte de cette modification, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 14.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Institution d'une participation pour voiries et réseaux (PVR) sur le territoire de la commune

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que pour permettre de nouvelles constructions, les communes doivent fréquemment créer ou aménager de nouvelles voies publiques, mettre en place ou prolonger des réseaux, notamment d'eau ou d'électricité. La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 a créé la "participation pour voirie et réseaux" (PVR). Elle a par ailleurs précisé les conditions dans lesquelles une commune peut mettre à la charge du particulier un raccordement à usage individuel.

La PVR permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires. Les travaux concernés sont :

- la réalisation ou l'aménagement d'une voie. Ceci peut inclure l'acquisition des terrains, les travaux de voirie (chaussée et trottoirs, y compris pistes cyclables ou stationnements sur voirie, ou espaces plantés...), l'éclairage public, le dispositif d'écoulement des eaux pluviales et les éléments nécessaires au passage, en souterrain, des réseaux de communication (travaux de génie civil, gaines, fourreaux et chambres de tirage, à l'exclusion du coût des câbles) ;
- la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement (hors des secteurs d'assainissement individuel) ;
- les études nécessaires à ces travaux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2,

Vu la circulaire n° 2004-8 UHC/DU3/5 du 5 février 2004 relative aux modalités de mise en oeuvre de la participation pour voiries et réseaux,

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Considérant la nécessité de réaliser de nouveaux aménagements afin de desservir les futures opérations de construction sur le territoire communal,

Après avis de la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer sur l'ensemble du territoire communal (Dieppe et Neuville-lès-Dieppe) la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme,

Une délibération spécifique sera adoptée pour chaque nouvelle opération concernée par la PVR.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),

☞ 8 abstentions (groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Réalisation VRD 16 logements locatifs – Sodineuf Habitat Normand –
rue Albert Lamotte – Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que par convention en date du 10 mars 2008, la Ville de Dieppe confiait à Sodineuf Habitat Normand en son nom et pour son compte, la réalisation de la viabilisation primaire de cette opération.

Suite à l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet, demandant à ce que tous les marchés correspondants à la réalisation de ces travaux passent par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Dieppe, dans le cadre du dossier ANRU relatif à Neuville lès Dieppe, les modalités de passation des marchés ont été modifiées.

Afin de modifier également les modalités de facturation des travaux, et après avis de la commission n° 6 réunie le 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 à la convention du 10 mars 2008 modifiant l'article 5 – Montage financier

La Ville de Dieppe pourra ainsi procéder à l'acquittement des sommes dues sur présentation par Sodineuf Habitat Normand des décomptes intermédiaires et définitifs des entreprises titulaires des marchés liés à la présente opération.

Il n'est pas dérogé aux autres articles, annexes et conditions de la convention du 10 mars 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Avenant n° 1 au contrat de reprise de collecte sélective en date du
1^{er} octobre 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est engagée dans une démarche de recyclage des déchets ménagers.

Dans ce cadre, elle a souscrit une convention avec ECOFOLIO relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés. En contrepartie de la mise en place d'une collecte sélective par la Ville, ECOFOLIO lui verse une contribution pour encourager cette démarche environnementale.

Parallèlement, et pour exécuter la prestation de recyclage, la société UPM-Kymmene est liée à la Ville en tant que repreneur de ces déchets d'imprimés. Un contrat de reprise de collecte sélective a été signé le 1er octobre 2004 dans ce sens.

Afin de tenir compte des nouvelles modalités de financement par ECOFOLIO, il est nécessaire de modifier le contrat entre la Ville et UPM-Kymmene dans les aspects suivants :

- traçabilité,
- contrôle des déchets

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1° de valider les termes de l'avenant n°1 modifiant le contrat sus-mentionné;

2° d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de reprise de collecte sélective avec la société UPM-Kymmene

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat avec IPODEC Normandie, opérateur conventionné avec
l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'aide à l'élimination des
déchets dangereux pour l'eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est compétente pour attribuer une aide financière à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau.

La Ville de Dieppe est éligible à ce dispositif. Elle est liée à la société VEOLIA Environnement et son co-traitant IPODEC Normandie par un marché public comprenant, entre autres prestations, l'élimination des déchets non-incinérables.

Après avis de la commission n° 3 réunie le 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les termes du contrat présentant les principales caractéristiques suivantes :
 - versement, par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, d'une aide financière à IPODEC Normandie pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau ;
 - répercussion de l'aide versée sur les factures adressées par IPODEC Normandie à la Ville de Dieppe
- d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat avec la société IPODEC Normandie

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat Adelphe de valorisation des déchets d'emballages ménagers –
avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signé avec ADELPHE en 2006 un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers, prévoyant un soutien à la collecte sélective de ces déchets.

L'agrément d'ADELPHE a été modifié par un arrêté en date du 21 décembre 2007, qui impose de modifier certaines clauses du contrat conclu avec la Ville de Dieppe.

Il s'agit des points suivants :

- fin de la prise en compte des soutiens à l'optimisation dans le calcul du soutien à la compensation ;
- allongement des délais pour la réalisation des études sur la connaissance des coûts et sur la connaissance des leviers d'optimisation ;
- extension des possibilités d'utilisation du compost à des fins horticoles, par les professionnels et les particuliers ;
- détermination du montant financier du soutien à la méthanisation ;
- complément de l'annexe A1 (déclaration trimestrielle) intégrant le suivi de la méthanisation ;
- prise en compte des éventuelles modifications à venir, afin de maintenir le contrat en conformité avec la réglementation ;
- remplacement, dans le certificat de recyclage, de la partie liée au recyclage des métaux issus de mâchefers et de compost, par une nouvelle annexe C

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1° : de valider les termes de l'avenant n° 2 ;

2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec ADELPHE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

DELIBERATION N° 41

Convention Ville de Dieppe / Communauté d'agglomération de la région dieppoise – Installation d'un sanitaire à destination des conducteurs du réseau urbain stradibus à la RPA Beausoleil – Aménagement des terminus au Val Druel et aux Bruyères

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'afin de permettre l'installation de trois terminaux bus :

- le 1er terminal rue Albert Lamotte à Neuville devant la RPA Beau Soleil aux normes avec un bloc sanitaire,
- le 2ème terminal rue de la Convention au Val Druel aux normes avec un bloc sanitaire,
- le 3ème terminal place Aragon aux Bruyères aux normes avec un bloc sanitaire,
- et de régler les modalités de financement, de subventionnement et d'entretien de ces trois sites,

Après avis de la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec Dieppe Maritime pour l'installation d'abris-bus aux normes avec sanitaires sur les trois lieux cités précédemment,
- solliciter tous les partenaires, dont Dieppe Maritime, en vue de l'obtention de subventions,
- verser à la CARD la participation de la Ville de Dieppe pour les deux abris-bus du Val Druel et les Bruyères sur un montant estimé ce jour à 11 111,30 €H.T.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement de l'ancien RD 154 rue Thiers, rue du Général Chanzy –
Création d'un giratoire place Thiers – Reprise de la partie inférieure de
la rue du Château d'Eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que suite au déclassement du RD 154 dans le domaine public de la Ville de Dieppe validé par le procès verbal du 15 juin 2007 et aux différents accidents survenus sur cet axe majeur d'entrée de ville de la Ville de Dieppe, la Municipalité a sollicité le Collège Départemental de Sécurité Routière et la Direction des Routes.

Le montant global des travaux est estimé à : 3 775 000 €T.T.C.

Le planning prévisionnel des travaux serait le suivant :

Année	Type de travaux	Coût des travaux en T.T.C.
2009	Réalisation du giratoire place Thiers et reprise du bas de la rue du Château d'Eau	700 000 €
	Sécurisation des carrefours de l'axe Thiers-Chanzy	1 025 000 €
2010	Reprise des chaussées et trottoirs suite aux travaux 2009 sur la moitié du projet	1 025 000 €
2011	Reprise des chaussées et trottoirs sur le reste du projet	1 025 000 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Année	Participation de la ville de Dieppe	Subvention Conseil Général
2009	1 257 209 €T.T.C.	467 790,65 €
2010	439 715 €T.T.C.	585 285 €
2011	1 025 000 €T.T.C.	

Ce tableau de financement ne prend pas en compte la subvention qui sera demandée au Département à titre exceptionnel sur ce projet.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de principe de réalisation des travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes subventions possibles aux différents partenaires financiers et à signer tous les documents liés à ces demandes de subvention

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir à cet effet dans le cadre des différents budgets annuels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Aménagement d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage –
demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Préfet de Région nous a récemment alertés sur les modalités de financement applicables aux collectivités assujetties à l'obligation de créer une aire d'accueil des Gens du Voyage.

La Communauté d'Agglomération n'ayant pris pour compétence que la réalisation d'une aire pour les grands passages, la réalisation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage reste de la responsabilité de la Ville de Dieppe.

Ce type d'aménagement qui était subventionné avant à 70 % par l'Etat a fait l'objet d'une dernière prorogation des possibilités de subventionnement par l'Etat, jusqu'au 31 décembre 2008, pour permettre aux collectivités retardataires de procéder à la réalisation des aires dans le respect des orientations fixées au schéma départemental et de bénéficier ainsi de la subvention de l'Etat à l'investissement réduite désormais au taux de 50 %.

La parcelle communale d'environ 7700 m², sise chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles qui accueille de façon sommaire les Gens du Voyage nécessite d'être réaménagée totalement afin de permettre l'accueil de 30 x 2 caravanes, soit 60 caravanes, conformément au schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage de la Seine Maritime de Décembre 2003.

Un projet d'aménagement a été étudié par les Services Techniques municipaux et estimé à 516 100 €HT.

Ce projet prévoit la réalisation de 30 parcelles d'une centaine de mètres carrés, permettant chacune l'accueil de 2 caravanes, revêtues d'un bi couche.

Ces parcelles seraient desservies par une voirie lourde, revêtue également d'un bi-couche, qui ferait une boucle sur ce terrain, pour ne créer qu'un accès sur le Chemin de la Rivière.

Six blocs sanitaires, implantés au milieu du terrain et raccordés à une nouvelle canalisation d'eaux usées permettraient d'offrir aux résidents des conditions d'hygiène plus satisfaisantes.

Grâce à une station de refoulement des eaux usées, cette canalisation pourrait renvoyer ces eaux à traiter vers la station d'épuration, voisine de ce terrain.

Enfin, pour assurer un bon drainage de ce terrain en cas d'épisode pluvieux important, un réseau d'eaux pluviales serait partiellement créé sur le terrain, avec la création de quelques grilles avaloirs.

Afin de pouvoir solliciter la participation financière de l'Etat aux dépenses d'investissement pour la réalisation de cette aire d'accueil des Gens du Voyage, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux de 50 % auprès de l'Etat, ainsi qu'à solliciter d'éventuelles autres subventions auprès d'autres partenaires.

☞ **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'aménagement d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage, telle que décrite ci-dessus, sur le terrain communal sis Chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Etat, pour cet aménagement, et à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- Autorise Monsieur le Maire à rechercher d'autres subventions éventuelles, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que vu l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les nouveaux articles du C.G.C.T. L 2122-21-1; L 3221-11-1 et L 4231-8-1;

Il est proposé de lancer un Appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour remplacer le marché à bons de commande de voirie arrivé à échéance.

Ce marché, d'un seuil minimum de 700 000 € et 2 800 000 € maximum, pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois par reconduction expresse par période de 12 mois, a pour objet de couvrir la réalisation des travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagements de voirie, réseaux d'assainissement eaux pluviales simples sur tout le territoire de la Ville de Dieppe

Après avis de la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de consultation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'Appel d'offres ouvert pour un marché de bons à commande avec mise en concurrence européenne,
- à signer le marché à intervenir,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au BP 2009

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension d'asphalte

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que vu l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales;

Vu les nouveaux articles du C.G.C.T. L 2122-21-1; L 3221-11-1 et L 4231-8-1;

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'asphalte.

Ce marché d'un seuil minimum de 36 000 € et 144 000 € maximum pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois par reconduction expresse par période de 12 mois a pour objet la réalisation en trottoir ou chaussée, avec ou sans étanchéité, pour l'entretien, la réparation, la rénovation ou l'aménagement de travaux d'asphalte sur tout le territoire de la Ville de Dieppe.

Après avis de la commission n° 6 en date du 4 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de consultation
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de bons à commande
- à signer le marché à intervenir
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au BP 2009

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Hommage à Karine Viel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que Karine VIEL, Directrice de la Maison des Jeunes et de la Culture de 2005 à 2007 nous a quittés le 11 novembre dernier.

Le décès est survenu à l'issue d'une maladie grave et foudroyante.

La Ville de Dieppe se souvient de Karine pour ses qualités humaines mais aussi pour son dynamisme et son caractère volontaire.

Elle a notamment participé au développement de la MJC et a défendu âprement les dossiers importants.

Une souscription est ouverte afin d'offrir à sa fille Emma une oeuvre d'art permettant ainsi de faire perdurer le lien existant entre Karine et la Ville de Dieppe.

Considérant :

- que la Ville de Dieppe reconnaît la valeur et les qualités de Karine VIEL,
- le rôle de Karine VIEL dans le développement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Dieppe,
- que la Ville de Dieppe souhaite participer à l'hommage qui lui est rendu en participant à la souscription ouverte,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une somme de 200 € afin de participer à cette souscription.

Les crédits sont ouverts au budget.

- Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :
- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),
- Le Groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Médiathèque Jean Renoir – Désaffectation de documents –
Cession de livres au Lycée Ango**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Médiathèque Jean Renoir est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à la désaffectation de documents appartenant à la Ville.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique, impossible à réparer,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Une fois sortis des collections, ces documents sont recyclés, soit sous forme de vente publique organisée lors des manifestations, soit sous forme de dons vers une autre structure.

Aujourd'hui, la pertinence en bibliothèque municipale de 112 livres spécialisés sur le cinéma dont l'édition est désuète et le niveau trop spécialisé, n'est pas définie.

C'est pourquoi, souhaitant continuer à oeuvrer pour le développement de la culture et aider par ces dons certaines institutions à vocation éducative et culturelle, la Médiathèque Jean Renoir propose d'en faire don au Centre documentaire du Lycée Ango à usage des élèves de la section cinéma, ce qui représente un don estimé à 2 240 euros.

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la désaffectation des documents mentionnés sur la liste ci-annexée,
- au don des documents désaffectés au centre documentaire du lycée Ango.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Demandes
d’actes généalogiques par courrier – Institution d’une tarification**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que les copies ou extraits d'actes d'état civil de moins de cent ans sont délivrés gratuitement dans le respect de la Loi. Cela peut être payant pour les actes de plus de 100 ans.

Après une enquête effectuée auprès des autres services d'archives (Rouen, le Havre, Evreux), il apparaît que la majorité des établissements possédant des actes d'état civil ou paroissiaux sollicite une participation financière du demandeur d'actes généalogiques par courrier, pour le temps passé et la photocopie qui représentent un coût à la collectivité.

Aujourd'hui, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque détenant les actes d'état civil et paroissiaux datant de plus de 100 ans, répond gratuitement à ces demandes (environ 500 par an) qui concernent essentiellement des demandes de généalogistes extérieurs émanant de plus de 60 kms, et pour lesquelles la collectivité en supporte le coût. Les Dieppois viennent quant à eux consulter les registres sur place.

La gestion de ce service rendu est assurée par une personne à mi-temps.

De plus, il est rappelé que la collectivité n'a aucune obligation de délivrer ces actes à distance. Le devoir qui lui incombe est de proposer les registres à la consultation, communication dans leur version originale ou sur un support de substitution comme l'indique la Loi.

De même, il est également important de préciser que les Archives Départementales de Seine-Maritime possèdent aussi les actes dieppois.

Pour ces raisons, le service suggère la mise en place d'une double tarification jusqu'à ce que les actes généalogiques soient en ligne sur le site des Archives Départementales de Seine-Maritime (projet qui devrait aboutir courant 2010), à savoir :

- tarif 1 : 3 euros par acte délivré (actes sur microfilm) qui couvriraient les frais de logistique (envoi de deux courriers), les photocopies à partir du lecteur reproducteur de microfilms et le temps employé par l'agent pour ces missions.
- Tarif 2 : 6 euros par acte délivré (actes sans document de substitution, à transcrire) qui couvriraient les frais de logistique, plus le temps employé par l'agent pour transcrire ces actes (tâche très lourde).

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en place à compter du 1er janvier 2009 de la tarification proposée pour les demandes d'actes généalogiques par courrier.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la Médiathèque Jean Renoir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Acquisition de document rare – Demande de subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe vient d'acquérir un ouvrage paru en 1702, intitulé «*Remontrance à Monseigneur le Cardinal de Noailles*» de Richard Simon – théologien Dieppois, pour un montant de 800 euros, auprès d'un libraire parisien spécialisé en livres anciens et modernes, la librairie l'Ile Enchantée.

Il s'agit d'un rarissime opusculé écrit par le fondateur de la critique et de l'exégèse biblique, pour défendre sa traduction du Nouveau Testament publiée à Trévoux en 1702 et qui avait été censurée par l'Archevêque de Paris sur l'intervention de Bossuet.

L'acquisition de cette oeuvre originale permet de compléter le fonds important « Richard Simon » déjà existant au Fonds Ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir qui, d'après la bibliographie de Paul Auvray, serait maintenant complet.

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition,
- de l'affecter aux collections du Fonds Anciens et Local de la Médiathèque Jean Renoir,
- de solliciter pour son financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques, dont le Comité Technique Régional se réunira au printemps prochain,
- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – Réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention Région.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Vente de documents – Fixation du prix de vente

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du suivi de ses collections, le Fonds Ancien et Local est amené régulièrement à procéder au tri de ce fonds documentaires/revues/romans.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds sont :

- jetés à la déchetterie (mauvais état physique),
- donnés à un autre organisme ou une association,
- ou bien alors vendus.

Aujourd'hui, le Fonds Ancien et Local dispose d'ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins (double, voire triple exemplaires suite à des dons antérieurs effectués à la ville), de revues ne correspondant plus à la demande, d'ouvrages ne rentrant pas dans le plan de conservation ou d'éditions désuètes (cf. liste jointe).

Aussi, le service propose-t-il de vendre ces documents soigneusement sélectionnés, d'un état physique correct, aux particuliers lors de la vente de livres organisée au mois de janvier prochain par les Amys du Vieux Dieppe.

Ce type d'action permet de donner une deuxième vie aux documents en évitant leur destruction immédiate. C'est aussi l'occasion de donner au public une meilleure perception des opérations de désherbage. Cette démarche s'inscrit également dans un souci de bonne gestion économique des fonds à désherber.

Cette année, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir propose donc :

- de participer à la vente du mois de janvier 2009,
- de fixer le tarif dont la liste figure en annexe,
- d'estampiller ces documents « vente publique »,
- d'allouer un montant équivalent aux sommes collectées au budget du fonds ancien pour l'achat de nouveaux documents et renforcer ainsi la politique d'enrichissement documentaire des fonds patrimoniaux.

Les documents invendus seront présentés à la vente lors des manifestations organisées ultérieurement par la Médiathèque, et ce sur une durée de **3 ans**. Passé ce délai, ils seront soit donnés à titre gracieux à des associations à vocation culturelle ou bien alors détruits.

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à la vente à des particuliers des documents dont la liste et le prix figurent en annexe à la présente délibération,

- à allouer un budget d'un montant équivalent aux sommes collectées annuellement à la Médiathèque Jean Renoir – Fonds Ancien et Local.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la Médiathèque Jean Renoir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Tarifs préférentiels de location des audioguides pour l'opération « au Printemps la Normandie se découvre » du 4 avril au 3 mai 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose qu'en 2009, le Comité Régional du Tourisme de Normandie renouvellera l'opération de promotion intitulée « la Normandie se découvre », destinée en particulier aux familles normandes. Lancée en 2006 pour sensibiliser les habitants de la Haute et de la Basse Normandie à la richesse et à la diversité de leurs régions, l'opération se déroulera du 4 avril au 3 mai 2009.

A ce titre, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a été sollicité par l'Office du Tourisme qui souhaiterait valoriser le circuit audioguidé dans le cadre de cette opération. Pour cela, un tarif préférentiel doit être proposé aux visiteurs durant cette période.

En participant à cette opération, cet équipement conçu par Dieppe Ville d'art et d'histoire et désormais géré par l'Office du Tourisme, bénéficiera d'une communication plus importante auprès de tous les Normands (1,5 million de foyers) et dans la presse régionale, permettant ainsi de le faire mieux connaître. Enfin, partant du constat que le circuit enfant n'est quasiment jamais demandé, il est proposé que la location de l'audioguide soit gratuite pour les enfants de moins de 12 ans inclus durant cette période, afin de le faire découvrir aux familles.

Il est ainsi proposé d'appliquer les tarifs préférentiels suivants :

- 1 audioguide = 3 € au lieu de 5 €
- 2 audioguides = 6 € au lieu de 8 €
- 3 audioguides = 9 € au lieu de 10,50 €
- gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (valable toute l'année)

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de Dieppe Ville d'art et d'histoire à cette opération par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme,
- d'approuver les tarifs préférentiels pour la location d'audioguides du 4 avril au 3 mai 2009

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Renouvellement de la convention de mise à disposition des audioguides
à l'Office de tourisme de Dieppe Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que depuis juillet 2007, suite à un appel à projet lancé par la Région Haute-Normandie, le service Dieppe Ville d'art et d'histoire a mis en place un circuit audioguidé de la ville.

Pour améliorer la diffusion de ce nouvel équipement auprès des visiteurs, ces audioguides sont désormais disponibles à l'Office du Tourisme de Dieppe Maritime. L'établissement est en effet chargé de la location et de la promotion de ces appareils dans le cadre d'une convention signée le 25 juillet 2008 entre l'Office du Tourisme d'agglomération et la Ville de Dieppe. En contrepartie, l'Office du Tourisme prélève une commission équivalente à 50% des recettes qui sont reversées à la Ville à la fin de l'année.

Cette convention prenant fin au 31 décembre 2008 et compte tenu de l'intérêt de laisser ces appareils en location à l'Office du Tourisme et du respect constaté des clauses de l'actuelle convention, il serait souhaitable de renouveler cette convention dont les dispositions financières seront bien entendu revues pour prendre en compte la revalorisation tarifaire prévue en 2009.

Après avis de la commission n° 5 en date du 19 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition des audioguides à l'Office de tourisme de Dieppe-Maritime pour l'année 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :

- ☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),
- ☞ 8 abstentions du Groupe « Dieppe Ensemble ».

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Acquisition d'une maquette de locomotive en ivoire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Galerie Bertran, rue Molière à Rouen propose l'achat par la Ville pour les collections du Château-Musée d'une maquette de locomotive en ivoire (H 20 cm L 35cm Pr 10,5cm), pour la somme de 35.000 € TTC.

Cet objet exceptionnel a été retenu depuis plus d'un an, le temps de faire des recherches nécessaires à sa documentation. Il enrichirait notablement la collection de maquettes en ivoire du musée qui ne représente que des bateaux.

Le caractère exceptionnel vaut aussi par le fait qu'elle a fait l'objet d'un présent à l'un des plus grands ingénieurs de la Révolution industrielle en France, Marc Seguin, inventeur de la chaudière tubulaire qui a équipé les premières locomotives des lignes de transport ferroviaire, dont celle qui a rejoint Dieppe en juillet 1848, la même année que la création de cet objet, offert à l'ingénieur par la ligne Troyes-Montereau.

La remarquable technique du guillochage utilisée ici a été également employée sur d'autres objets de tradition dieppoise comme des boîtes ou des chapelles montées en plusieurs niveaux.

Un certificat d'authentification dieppoise a été fourni par la galerie Hervieux et Motard de Rouen.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette œuvre pour l'enrichissement des collections du Château-Musée et après avis de la commission n° 5, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition : accord donné par la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France du 23 octobre 2008 ,
- d'affecter cette acquisition aux collections du Château-Musée de Dieppe,
- de solliciter pour son financement, l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2008 – section d'investissement – article 322 2161 19010 33 55

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Acquisition d'une statuette signée Pierre Graillon

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a pu acquérir en vente publique à l'hôtel des ventes de Boulogne-sur-mer, une statuette de pêcheur tenant des poissons en palissandre signée par Pierre Graillon en 1850 (Hauteur : 18,5 cm), pour un prix total de 1 533,22 €. Cette figure, typique de l'iconographie dieppoise, vient enrichir le corpus très restreint des statuettes en bois de Pierre Graillon, au nombre de trois jusqu'à présent dans les collections du musée et dans les collections publiques de France.

L'Association des Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée, a souhaité participer à l'acquisition de cette œuvre en faisant un don à la Ville de Dieppe de 1 033,22 €, participant ainsi à l'enrichissement du musée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette acquisition sous réserve de l'accord de la Commission interrégionale d'acquisition des musées de Normandie au bénéfice du Château-Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Règlement intérieur de la maison des associations

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que la Maison des Associations, créée en 1994, dispose d'un règlement intérieur. Or, celui-ci n'a jamais été actualisé.

Il nécessite donc d'être modifié pour correspondre au fonctionnement actuel : les changements proposés portent essentiellement sur les horaires, le rappel de l'interdiction de fumer et des ajustements fonctionnels inspirés de l'utilisation effective de la Maison des Associations depuis 14 ans.

Après avis de la commission n° 2 en date du 25 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la maison des associations annexé à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Intervention du service littoral de l'ESTRAN sur les plages
de Dieppe et Puys – année 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2008, la Ville de Dieppe décidait l'intervention d'une nouvelle convention avec le Service Littoral de l'ESTRAN pour l'entretien des plages de Dieppe et de Puys.

Devant la satisfaction unanime du service rendu sur nos plages et le long du sentier côtier de Puys, service qui allie la collecte des macro-déchets, une veille anti-pollution et l'observation scientifique du milieu, et compte tenu du budget prévisionnel 2009 présenté par le service Littoral,

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention 2009 (ci-annexée) et de fixer la participation de la Ville à hauteur de 23 000 € (+ 3 % par rapport à 2008),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Messieurs Eric TAVERNIER et Christian LAPENA ne participent pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Ouverture d'un accueil périscolaire à l'école élémentaire Langevin

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que lors du conseil d'école de Langevin élémentaire, les parents ont soulevé le besoin d'un accueil le matin. La Directrice de l'école a procédé à une enquête auprès des familles qui recense 15 enfants intéressés.

Le coût de la mise en place de ce service à compter de la rentrée de janvier s'élève à :

14,45 €x 1h x 143 jours (jusqu'en décembre) =	2 066,35 €
14,45 €x 1h x 36 semaine (régie) =	520,20 €
soit	2 586,55 €

pour une recette évaluée à : 14 €x 15 enfants x 10 mois =
2 100,00 €

Après avis de la Commission n° 4 en date du 1^{er} décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ouvrir, cet accueil à compter du lundi 5 janvier 2009 selon le fonctionnement suivant : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h30,
- de faire encadrer les enfants par un(e) animateur(trice) assurant le temps du midi sur l'école,
- de demander aux familles une participation forfaitaire de 14 € par mois pour le matin et ce, sur les 10 mois de l'année scolaire,
- de nommer les animateurs(trices) responsables, régisseurs adjoints.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

La question de l'ouverture d'un accueil périscolaire à l'école élémentaire Jules Ferry est reportée.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne –
Adhésion de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, expose que dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées et de la loi de programmation pour la cohésion sociale, la DDASS et la DDE ont travaillé, depuis l'année 2005, à la mise en place d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Il s'agit d'un pôle de compétences réunissant l'Etat, le Département, l'ANAH, les communautés d'agglomération, les caisses d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les villes (Fécamp, Rouen, le Havre, Sotteville ...) et l'association départementale des maires.

Présentés sous la forme d'un protocole, les objectifs de ce pôle sont les suivants :

- repérer les situations d'insalubrité et définir les zones d'actions prioritaires,
- cibler le plan d'actions à mettre en oeuvre et mobiliser les outils contractuels,
- structurer le partenariat avec une mise en réseau de tous les acteurs de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis des années, la ville de Dieppe, engagée dans une politique forte de résorption de l'habitat dégradé (mise en oeuvre de plusieurs, OPAH-RU), mène des actions dans la transversalité :

- l'insalubrité pour le SCHS,
- les périls pour l'urbanisme,
- les relogements pour les services sociaux.

En juin dernier, les membres de la commission n° 2 et 6 ont émis un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion au PDLHI.

Celle-ci sera formalisée, par le Pôle Départemental, sous la forme d'un avenant au protocole d'origine déclinant les engagements que la ville de Dieppe est prête à assurer pour lutter contre l'habitat indigne

Les engagements de la ville de Dieppe :

- poursuivre et renforcer les repérages de situations d'habitat dégradé en partenariat entre le SCHS, le service de l'urbanisme, les services sociaux et la cellule de l'OPAH-RU,
- mettre en oeuvre et suivre les procédures d'insalubrité, d'arrêtés de périls,
- résorber les îlots insalubres,
- aider au relogement des familles en fonction du contingent municipal de logements et dans la limite des disponibilités des bailleurs sociaux,
- accentuer les relations avec les partenaires sociaux

- (informations, participation aux réunions de coordination),
- renforcer la mise en oeuvre des dispositifs relevant des pouvoirs de police du Maire :
 - contrôle administratif et technique du respect des règles d'hygiène,
 - application du règlement sanitaire départemental (rappel de la réglementation, mise en demeure, arrêté).

Vu l'avis favorable des membres des commissions n° 2 et 6,

Vu les engagements de la ville de Dieppe.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion au PDLHI dont le contenu sur les engagements sera repris dans un avenant élaboré par le Pôle Départemental,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

**Convention de partenariat entre la ville de Dieppe et le Club Municipal
de natation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé de mettre en place un partenariat entre la Ville de Dieppe et le Club Municipal de Natation de Dieppe.

Pour répondre aux besoins d'effectifs du secteur nautique du service des sports, une action de partenariat a été menée depuis 4 ans entre la ville de Dieppe et le club de natation afin que les salariés de l'association, diplômés du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, viennent en renfort des agents territoriaux des piscines municipales.

Une convention a été signée en ce sens le 2 octobre 2008. La continuité des horaires d'ouverture des piscines implique des moyens humains supplémentaires, dès janvier.

Il a été défini, pour l'année 2009, que le Club Municipal de Natation de Dieppe s'engage à effectuer 1080 heures de surveillance et de cours dans les piscines municipales.

En contrepartie, la ville de Dieppe met à sa disposition les installations sportives pour les entraînements et les compétitions, et lui apporte une aide financière complémentaire de 14 580 € soit une dépense supplémentaire pour l'année 2009 de 9 720 € par rapport à l'année 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire une convention de partenariat avec le C.M.N.D, et d'autoriser la signature de la convention correspondante pour l'année 2009.
- d'imputer la dépense sur le crédit qui sera ouvert au budget 2009 ligne 40-6574.2-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accueil d'une stagiaire au service démocratie locale - Citoyenneté

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 24 octobre 2008, le Directeur de la Maison Jacques Prévert sollicite l'accueil par la Ville d'une stagiaire actuellement en contrat de professionnalisation d'une durée de onze mois au sein de l'association. L'élève souhaite être accueillie en stage au sein du service communication afin de préparer dans des conditions optimales une licence en communication.

Dans la mesure où la Collectivité a souhaité s'inscrire dans une démarche dynamique facilitant la formation des jeunes, cette élève étant rémunérée dans le cadre de son contrat de professionnalisation, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu :

- le Code du Travail et notamment les articles L.6324-5 et L.6325-2,
- la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie professionnelle et au dialogue social et notamment son chapitre V,

Considérant que le contrat dont est bénéficiaire l'intéressée auprès de l'association doit associer des enseignements généraux et professionnels à l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les qualifications recherchées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association et la Ville de Dieppe,
- 2 - d'inscrire au budget 2009 de la commune une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 12 986 € au profit de l'association « Maison Jacques Prévert » et ce, afin de pouvoir financer le coût de la rémunération restant, après subvention de l'Etat, à la charge de l'association.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Admissions en non valeur – Proposition de huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Admissions en non valeur – Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission n° 1, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, il s'agit :

- de redevables dont l'autorisation de poursuite a été refusée, compte tenu de leur situation sociale très précarisée, pour un montant de 1 220,62 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Contrat enfance jeunesse 2008 - 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que par circulaire du 22 juin 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a instauré un nouveau dispositif, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), destiné à remplacer les « Contrats Enfance » et les « Contrats Temps Libre », à la fin des conventions (le 31 décembre 2007 pour ce qui concerne Dieppe).

Ce nouveau dispositif consacre une rupture avec les contrats enfance et temps libre jusque là en vigueur

- en recentrant son champ d'action sur le financement de places d'accueil avec un plafonnement de la dépense prise en compte
- en modulant le taux de financement en fonction de la fréquentation
- en limitant la prise en charge des postes de coordination à 15% de la dépense avec un plafonnement à 30 000 € par poste, les tâches administratives en étant exclues
- en ramenant à terme à 55% le taux maximum de co-financement de la CNAF, contre actuellement 63,94% pour Dieppe.

Ces orientations nouvelles de la CNAF se traduiront donc par une baisse importante des financements et par une réduction du champ du contrat qui ne prendra plus en compte que du « quantitatif ». Même si la baisse est limitée à 3% par an (hors prise en compte de la fréquentation), au bout du compte la Ville risque de perdre d'ici 10 ans la moitié de la prestation versée par la CAF, soit environ 340 000 € de moins.

Elles illustrent les conséquences pour notre collectivité du désengagement financier de l'Etat et de la baisse des dépenses publiques avec son corollaire le transfert de charges vers les collectivités locales.

A ce jour, les simulations réalisées par la CAF de Dieppe pour le contrat 2008-2011 ne sont pas terminées et il n'est donc pas possible d'en présenter au conseil municipal les conséquences budgétaires, conséquences qui se feront sentir dès le budget 2008.

Toutefois, une délibération prise avant la fin de l'année 2008 est seule de nature à permettre de prendre en compte la dépense 2008 dans le nouveau contrat.

.../...

Il est donc proposé au Conseil Municipal, tout en protestant contre ces nouvelles orientations, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF, avec maintien de l'ensemble des actions mises en oeuvre dans le cadre des contrats enfance et temps libre arrivés à échéance.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Subvention exceptionnelle au Comité Local des pêches – Appel à la solidarité pour les marins du Chrispierre Dauphin

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le « Chrispierre-Dauphin », un chalutier de Dieppe de 18 mètres de long, armé à la coquille a fait naufrage au large de Sotteville-sur-Mer dans la nuit de jeudi 4 au vendredi 5 décembre 2008.

Le bateau qui venait de Port-en-Bessin et qui faisait route vers Dieppe, s'est retrouvé en très grande difficulté dans une zone où les récifs sont légion et dans des conditions météo exécrables.

Les quatre membres de l'équipage coincés à l'intérieur du bateau alors que l'eau s'engouffrait, ont lancé un appel de détresse au CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) qui a déployé et coordonné des moyens nautiques de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ainsi que les hélicoptères de la Marine nationale et de la Sécurité civile afin de porter secours aux quatre marins pêcheurs embarqués.

Les quatre marins pêcheurs ont été hélitreuillés et déposés à proximité de Sotteville-sur-Mer. Ils ont d'abord été examinés par les médecins urgentistes puis trois d'entre eux ont été évacués vers le Centre Hospitalier du Havre. Le patron de pêche, en état de choc, a été transporté par les pompiers à Dieppe.

La situation est tragique car même si la mer ne fait cette fois aucune victime, la coque du côté bâbord du bateau est déchirée tout le long et le « Chrispierre Dauphin » ne pourra pas être renfloué.

L'enquête de la gendarmerie maritime devra, d'ailleurs, déterminer les circonstances exactes de cet échouement.

Considérant :

- que l'équipage perd son outil de travail,
- le drame humain et économique pour ces familles dans un contexte social déjà difficile,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de 2 000 € au Comité local des pêches qui lance un appel à la solidarité pour soutenir les marins du « Chrispierre Dauphin »

Les crédits sont inscrits au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 17

<p align="center">Régie du parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire – Décision modificative n° 2</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 18 DECEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que lors de la décision modificative n°1 du budget de la Régie du parc de stationnement de la plage adoptée par le Conseil Municipal du 3 juillet 2008, l'excédent lié aux opérations de TVA a été repris sans corriger l'écriture du compte 1068 « affectation du résultat » du compte administratif, inscrit au moment du vote du budget primitif.

Il y a lieu, avant la clôture de l'exercice 2008, de réajuster les crédits tant en investissement qu'en fonctionnement. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le résultat du budget 2008.

Après avis de la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 :

Section d'investissement :

Recettes

1068 Affectation du résultat	- 36 908,79
021 virement de la section de fonctionnement	36 908,79

Section de fonctionnement :

Dépenses

023 Virement à la section d'investissement	36 908,79
--	-----------

Recettes

002 Résultat antérieur reporté	36 908,79
--------------------------------	-----------

☞ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la présente décision modificative n°2 de la régie du parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Travaux de fondation, charpente et toiture pour la construction de deux
bâtiments à usage de boulodrome**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a décidé de la construction de deux bâtiments à usage de boulodrome.

Une consultation a été lancée le 27 octobre 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux qui sont divisés en deux lots.

Evaluation de l'administration :

- Lot n° 1 – Bâtiment au square Leroux : 52 000,00 €HT soit 62 192,00 € toutes taxes incluses
- Lot n° 2 – Bâtiment au stade Coubertin à Neuville lès Dieppe : 50 200,00 €HT soit 60 039,20 € toutes taxes incluses

soit un total estimé à 102 200,00 € Hors Taxes, soit 122 231,20 € toutes taxes incluses.

Les candidatures ont été ouvertes le 19 novembre 2008, les offres des candidats le 26 novembre 2008 et les dévolutions par la commission d'appel d'offres ont eu lieu le 3 décembre 2008.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 décembre 2008, a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Bâtiment au square Leroux : **Société Normandie Bâtiment Général** pour un montant de 36 690,80 €HT soit 43 882,20 € toutes taxes incluses
- Lot n° 2 – Bâtiment au stade Coubertin à Neuville lès Dieppe : **Société Normandie Bâtiment Général** pour un montant de 36 300,00 € HT soit 43 414,80 € toutes taxes incluses

Le total des lots attribués s'élève à la somme de 72 990,80 € Hors Taxes soit 87 297,00 € toutes taxes incluses

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise retenue.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ 38 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe, Groupe Dieppe Ensemble),

☞ 1 abstention (M. Hoornaërt).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Marché de prestations intellectuelles – Plan Local d’Urbanisme -
Avenant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'élaboration de la révision du P.O.S., sous forme de P.L.U., un marché de prestations intellectuelles a été passé avec le Cabinet d'urbanistes « Territoires, Sites et Cités (T.S.C.) ». Le montant initial du marché est de 144 350,00 euros HT.

Ce cabinet avait réalisé, avant les dernières élections municipales, une partie du travail qui lui avait été confié, puisque le diagnostic et la synthèse des enjeux avaient été présentés et validés par les Elus.

Suite au changement d'équipe municipale et pour permettre d'intégrer dans le document de planification urbaine le projet de ville présenté lors des dernières élections, il s'est avéré indispensable de reprendre partiellement les études engagées par le Cabinet T.S.C.

Le diagnostic ne nécessite pas d'être réexaminé puisqu'il restitue le constat de la situation actuelle, qui est partagé par tous. Par contre, il convient de reprendre la synthèse des enjeux et la partie du P.A.D.D. qui avaient déjà été réalisées par T.S.C., pour pouvoir intégrer le nouveau projet de ville porté par la nouvelle municipalité.

C'est pourquoi, un avenant n° 3 au marché initial avec le Cabinet T.S.C. doit être passé, afin de permettre de retravailler ces deux phases de l'étude, en lien étroit avec la Collectivité.

L'avenant en plus-value s'élève à 24 570 euros HT soit 28 758,52 euros TTC, répartis ainsi entre les différents intervenants :

-	T.S.C	11 725 €HT soit 14 023,10 €TTC
-	J L Guichenu	2 500 €HT soit 2 990 €TTC
-	Eurotrans	3 470 €HT soit 4 150,12 €TTC
-	ANTEA	3 675 €HT soit 4 395,30 €TTC
-	Maxime Godard	3 200 €non soumis à la T V A

Le marché initial était de 144 350,00 euros H T soit 170 761,00 euros TTC, ce qui porte le marché à la somme de 168 920 € H T soit 199 519,52 €TTC.

Cet avenant induit une augmentation du marché de 17,02 % sur le hors taxes et de 16,84 % sur le T T C.

Cet avenant s'élevant à plus de 5% du marché initial, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

La commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2008 a donné un avis favorable à la signature de cet avenant n° 3.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir avec le cabinet Territoires, Sites et Cités.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Budget journaux municipaux – Impression du journal de bord et de guides touristiques municipaux – avenant n° 3 au marché n° 07 014

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'une consultation, selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, a été lancée pour l'impression du « Journal de Bord » et de guides touristiques municipaux « Dieppe Mode d'Emploi », « Dieppe l'été Sympa » et « Summertime in Dieppe ».

Le 22 décembre 2006, le marché a été attribué à la société Imprimerie Offset Numérique.

L'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit que le marché est reconductible trois fois par période d'un an.

Le présent renouvellement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, concerne la seconde période de reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 approuvant d'une part le renouvellement du marché en 2009 et d'autre part les nouvelles conditions financières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Parc de stationnement de la plage – création de nouveaux tarifs de stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 31

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. TAVERNIER Eric, adjoint au Maire, expose que les actuelles formules proposées dans le Parc de stationnement de la plage ne couvrent pas le stationnement annuel. En effet, les abonnements sont soit mensuels, soit trimestriels, soit semestriels.

De même, le Parc de stationnement de la plage ne prévoit pas de tarif spécifique pour les congressistes, alors que le parking est situé à proximité immédiate de la salle des congrès.

Or, il existe une demande non satisfaite pour ces deux types de stationnement.

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation en date du 16 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1° : de créer une nouvelle formule de stationnement à l'année et d'en fixer les conditions suivantes pour 2009 :

	Abonnement permanent *	Abonnement jour **
Annuel	500 €	440 €
	* 7j/7, 24h/24	** lundi – samedi, de 7h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

2° : de créer un tarif spécifique pour les usagers du parking fréquentant la salle des congrès, et d'en fixer les conditions suivantes pour 2009 :

- stationnement à la journée : 3 € par tranche de 24 heures, dans une limite de 48 heures

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :

☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),

☞ 8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Parc de stationnement de la plage – tarifs 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que les tarifs du stationnement du Parc de la plage sont calqués sur ceux pratiqués dans les autres parkings couverts de Dieppe : le parking Saint-Jacques et le parking de la Barre.

Pour l'ensemble des ouvrages, la Ville ne souhaite pas appliquer de révision aux tarifs actuellement en vigueur.

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation en date du 16 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer, pour 2009, les tarifs en vigueur en 2008 résumés dans le tableau ci-dessous :

Tarifs horaires 2008 reconduits en 2009

0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 h – 12 h	3,00 €
12 h – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait une semaine	15,00 €

Tarifs abonnements 2008 reconduits en 2009

	Abonnement permanent *	Abonnement jour **
Mensuel	51,00 €	42,00 €
Trimestriel	144,00 €	120,00 €
Semestriel	273,00 €	234,00 €
	* 7j/7, 24h/24	** lundi – samedi, de 7h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

DELIBERATION N° 36

<p align="center">Convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune d'Hautot sur Mer – année 2009</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. TAVERNIER Eric, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune d'Hautot sur Mer.

Cette convention précisait en son article 7 – Durée de la convention –, qu'elle était établie pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2008.

Au vu de l'expérience de l'année 2008, il convient de modifier quelques détails dans l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts sur cette commune, pour faciliter le travail des agents municipaux et éviter des marches arrières trop longues et dangereuses dans certaines rues en pente. Deux points de regroupement pour ces déchets seront donc aménagés.

La facturation de ce service à la commune d' Hautot sur Mer était établie de la manière suivante en 2008:

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 49 000 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 84 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Pour l'année 2009, et pour tenir compte de l'évolution des coûts pour cette collecte (carburants, traitement à l'UIOM, ...), il est proposé de fixer les tarifs de la manière suivante :

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 54 000 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 100 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Parallèlement, il est proposé de modifier les règles de paiement et de préciser que le paiement des sommes dues par la commune d'Hautot sur Mer sera effectué sur présentation de factures établies semestriellement, à terme échu, au lieu d' annuellement comme précédemment.

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention annexé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune d'Hautot sur Mer.
- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :
- ☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),
- ☞ 8 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Sainte Marguerite sur Mer – année 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Sainte Marguerite Sur Mer.

Cette convention précisait en son article 7 – Durée de la convention – , qu'elle était établie pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2008.

Au vu de l'expérience de l'année 2008, il convient de modifier l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts sur cette commune, pour faciliter le travail des agents municipaux et éviter des marches arrières trop longues et dangereuses dans certaines rues en pente. Plusieurs points de regroupement pour ces déchets seront donc créés. Ces aménagements permettront de réduire le kilométrage et la durée de ces tournées de collecte de façon significative.

La facturation de ce service à la commune de Sainte Marguerite sur Mer était établie de la manière suivante en 2008 :

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 33 280 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 84 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Pour l'année 2009, en tenant compte de l'évolution des coûts pour cette collecte (carburants, traitement à l'UIOM, ...) et de sa réorganisation, il est proposé de fixer les tarifs de la manière suivante :

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 29 000 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 100 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Parallèlement, il est proposé de modifier les règles de paiement et de préciser que le paiement des sommes dues par la commune de Sainte Marguerite sur Mer sera effectué sur présentation de factures établies semestriellement, à terme échu, au lieu d'annuellement comme précédemment.

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention annexé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la Commune de Sainte Marguerite sur Mer.
- Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :
- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),
- 8 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Varengville sur Mer – année 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la Commune de Varengueville sur Mer.

Cette convention précisait en son article 7 – Durée de la convention –, qu'elle était établie pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2008.

Au vu de l'expérience de l'année 2008, il convient de modifier l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts sur cette commune, pour faciliter le travail des agents municipaux et éviter des marches arrières trop longues et dangereuses dans certaines rues en pente. Plusieurs points de regroupement pour ces déchets seront donc créés. Ces aménagements permettront de réduire le kilométrage et la durée de ces tournées de collecte de façon significative.

La facturation de ce service à la commune de Varengueville sur Mer était établie de la manière suivante en 2008:

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 33 280 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 84 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Pour l'année 2009, en tenant compte de l'évolution des coûts pour cette collecte (carburants, traitement à l'UIOM, ...) et de sa réorganisation, il est proposé de fixer les tarifs de la manière suivante :

- pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts : Forfait de 29 000 Euros/an
- pour le traitement des ordures ménagères : 100 Euros/tonne
- pour le traitement des déchets verts : 40 Euros/tonne

Parallèlement, il est proposé de modifier les règles de paiement et de préciser que le paiement des sommes dues par la commune de Varengueville sur Mer sera effectué sur présentation de factures établies semestriellement, à terme échu, au lieu d'annuellement comme précédemment.

Après avis de la commission n° 3 en date du 2 décembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention annexé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de services de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la Commune de Varengeville sur Mer.
- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :
- ☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),
- ☞ 8 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Conventions définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par les communes d' Hautot sur Mer – Sainte Marguerite sur Mer – Varengeville sur Mer et par le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu (SMOMRE) – Avenants n°1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n°1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer les conventions d'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe par les communes d'Hautot sur Mer, Sainte Marguerite sur Mer, Varengville sur Mer et par le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOMRE).

Cette convention précise en son article 10 « durée de la convention », qu'elle est établie pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2008, renouvelable par reconduction expresse.

Un avenant doit donc être passé pour renouveler ces conventions, pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2009.

Parallèlement, il est proposé de modifier les règles de paiement et de préciser que le paiement des sommes dues par les communes et le SMOMRE sera effectué sur présentation de factures établies semestriellement, à terme échu, au lieu d'annuellement comme précédemment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets d'avenants n° 1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants avec les communes d'Hautot sur Mer, Sainte Marguerite sur Mer, Varengville sur Mer et le SMOMRE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Village de Noël organisé par la Ville de Dieppe du 17 décembre 2008 au
4 janvier 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 décembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à 57), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à 25), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 5), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n° 5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à 20), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 9), M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 5).

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à 4), Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (de la question n° 1 à 4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à 4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n° 58), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 26), Mme LEGRAS Liliane à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DUTHUIT Michel à M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. CUVILLIEZ Christian, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BAZIN Jean (à partir de la question n° 21), Mme THETIOT Danièle à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (de la question n° 1 à 8), M. BAZIN Jean à M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à 4).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la Ville souhaite organiser du 17 décembre au 4 janvier prochains un Village de Noël articulé autour d'une patinoire d'accès gratuit pour tous, et d'un Marché de Noël.

Le Village sera installé sur le parvis face au Centre balnéaire « Les Bains » dans le cadre d'un partenariat avec la Société Vert Marine et avec le Casino de Dieppe.

A proximité de la patinoire se tiendra un Marché de Noël composé d'une vingtaine de chalets, dont 17 pourront accueillir une activité commerciale. Des commerçants et artisans, choisis parmi une offre de produits d'art, d'artisanat, de cadeaux ou de bouche s'inscrivant dans le thème des fêtes de fin d'année, sont invités à venir présenter leurs produits à la vente.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour la bonne réalisation de ce projet :

- de fixer un tarif de droit de place applicable aux commerçants-artisans comprenant la location de chalets éclairés de 6 m² pour un montant forfaitaire de 300 euros nets pour toute la durée du Village, du 17 décembre 2008 au 4 janvier 2009,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le Casino de Dieppe (SA CBM).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire de la date exécutoire.</p>
--